

N°FIN/2026/96**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	22 septembre 2026	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	22 septembre 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 40 Votants : 46

Séance du lundi 28 septembre 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salle polyvalente, à Saint-Julien-du-Sault, sous la présidence de Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 40

Mesdames et Messieurs Philippe PETIT, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Luc GUILLEMETTE, Jean-Pierre BARRET, Solène PRADINC, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Eric APFFEL, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Kévin AUGÉ, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Nadège CIBRELUS, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Vincent HAMELIN, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEBOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Eric GALLOIS (suppléant de Guy CLUNET), Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Francis BOURSIN, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Philippe BURIER, Jean-François RAVSELJ, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ABSENTS ET EXCUSES : 10 (dont 6 avec pouvoir)

1. Laurent FEVREAU, absent sans pouvoir
2. Jérôme THOMAS, absent sans pouvoir
3. Julie CARRA, pouvoir à Philippe PETIT
4. Virginie THUILLIEZ, pouvoir à Solène PRADINC
5. Mickaël PAGNOUX, pouvoir à Linda GUEDJALI
6. Catherine JOCHMANS-MORAINE, pouvoir à Nicolas SORET
7. Virginie MARINELLI, pouvoir à Xavier MARQUIS
8. Eddy BEVRE, absent sans pouvoir
9. Didier MIGNON, pouvoir à Alain SATURNIN
10. Sophie GRUYER, absente sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté, la séance est ouverte

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Mise à jour des tarifs donnant accès à la piscine intercommunale

FIN/2026/96

Conseil Communautaire du
 28 septembre 2026

OBJET : Mise à jour des tarifs donnant accès à la piscine intercommunale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La délibération en date du 22 mai 2013, n° ADM/2013/39 portant sur la modification statutaire, prise compétence piscine à compter du 1^{er} septembre 2013 ;

VU la délibération n° FIN/2013/64 en date du 30 septembre 2013 fixant les tarifs d'entrée à la piscine intercommunales du Jovinien ;

VU la délibération n° FIN/2017/42 du 20 juin 2017 portant sur la mise à jour des tarifs donnant accès à la piscine intercommunale du Jovinien ;

VU la délibération n° ADM/2019/66 du 29 septembre 2019 portant sur l'instauration d'une carte d'entrées annuelle à la piscine intercommunale du Jovinien (abonnement annuel) ;

VU la délibération n° FIN/2021/64 du 8 juillet 2021 portant sur la mise à jour des tarifs donnant accès à la piscine intercommunale du Jovinien ;

CONSIDÉRANT la proposition d'harmoniser les tarifs des activités piscine, afin de simplifier la grille tarifaire et de garantir une tarification identique pour l'ensemble des activités aquatiques ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'harmoniser la tarification des activités proposées à la piscine, il est proposé de supprimer les tarifs spécifiques actuellement appliqués aux activités, à savoir :

- Aquabike : 9,00 € la séance à l'unité et 72,90 € la carte de 10 séances ;
- Aquatraining : 7,50 € la séance à l'unité et 62,90 € la carte de 10 séances.

CONSIDÉRANT la proposition d'harmonisation des tarifs selon la tarification unique ci-dessous pour l'ensemble des activités piscine :

- 4,50 € la séance à l'unité ;
- 38,25 € la carte de 10 séances.

Leçons	
Adulte 1 leçon	9.90 euros
Abonnement 10 leçons	78.00 euros
Tarifs réduits 1 leçon	7.80 euros
Tarifs réduits 10 leçons	48.90 euros
Activités diverses	
Séance à l'unité	4,50 euros
Carte abonnement : Aquagym, aquabike, aquatraining, perfectionnement adulte, perfectionnement enfant, jardin aquatique, aquaphobie.	38.30 euros
Activités durant les vacances scolaire tarif unique (prix à la séance incluant le droit d'entrée)	6.00 euros / adulte 6.00 euros / enfant

CONSIDÉRANT que les droits d'entrée restent inchangés selon le tableau ci-dessous :

Nature	Tarif
Droit d'entrée adulte	
Ticket unitaire	3.30 euros
Abonnement de 10 entrées	27.10 euros
Droit d'entrée enfant	
Ticket unitaire	2.10 euros
Abonnement de 10 entrées	16.50 euros
Droit d'entrées pour les classes des établissements secondaires du territoire de la CCJ	
Tarif par heure	57.50 euros/heure
Droit d'entrée tarif réduit	
Tarifs applicables sur présentation d'un justificatif : aux étudiants, apprentis, chômeur, personnes handicapées (sur présentation de la carte), bénéficiaires du RSA, (sur présentation d'une notification de droit), personnes de 70 ans et plus résidant sur le territoire de la CCJ, famille ayant au moins trois enfants à charge (sur présentation du livret de famille)	
Ticket unitaire	2.10 euros
Abonnement de 10 entrées	16.50 euros
Groupe de + de 10 enfants	
Abonnement de 10 entrées	16.50 euros
Carte d'entrées annuelle par personne – (abonnement annuel)	258.00 euros
Gratuité	
-élèves des classes préélémentaires et élémentaires du territoire de la CCJ dans le cadre scolaire - Enfants de moins de 6 ans accompagnés d'une personne responsable et majeur -Association Joigny Accueil pour le groupe d'aquagym durant le créneau du samedi matin -Nouveaux arrivants du territoire de la CCJ ayant adhéré à l'Association AVF ACCUEIL et ce pour une période de 3 mois suivant leur arrivée (2 personnes) -Pour les groupes de l'Association Cœur et Santé de Joigny fréquentant la piscine le samedi matin -Centres de loisirs du territoire de la CCJ -Les parents non-baigneurs accompagnant un enfant pour l'activité aqua-enfant -Les élèves de l'EREA qui viennent aux horaires du public (mardi soir, mercredi après-midi, jeudi soir)	

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des maires du 15 septembre 2026 ;

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré,
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

-ACCEPTE la tarification unique pour l'ensemble des activités de la piscine telle que présentée en séance, à compter du 1^{er} janvier 2027,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
La Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND